

## Etudier à l'Etranger

### CANADA

- **Informations**

- ✓ **Langue officielle:** Anglais, Français
- ✓ **Capitale:** Ottawa
- ✓ **Population:** 34.019.000(2010)
- ✓ **Superficie:** 9 984 670 km<sup>2</sup>
- ✓ **Monnaie:** Dollar Canadien
- ✓ **Indicatif téléphonique:** +1
- ✓ **Domaine internet:** .ca

- **Enseignement**

Le Canada a créé un système d'enseignement complet et diversifié, conçu pour être ouvert à tous et pour refléter le caractère bilingue et multiculturel de la société canadienne. La qualité de ce système est reconnue dans le monde entier. La contribution apportée par ses diplômés aux institutions étrangères les plus prestigieuses dans tous les domaines universitaires est fort appréciée.

L'enseignement au Canada compte 10 systèmes publics provinciaux et 3 systèmes territoriaux. La Constitution canadienne confie aux provinces la responsabilité exclusive de l'éducation; il n'y a donc pas de système d'enseignement national au Canada.

Bien que fort semblables, les systèmes provinciaux se distinguent néanmoins les uns des autres par leurs préoccupations régionales particulières et par les caractéristiques de leur patrimoine historique et culturel. Chaque Ministère de l'Éducation de chaque Province ou Territoire, établit des critères et des programmes d'enseignement et accorde des subventions aux établissements d'enseignement de la Province, en accord avec ses propres priorités.

#### **Les études au Canada :**

Pour étudier au Canada, il est important de vous informer correctement et de prévoir au moins huit mois pour planifier votre projet.

Études générales : un permis d'études n'est généralement pas accordé pour poursuivre des cours qui ne conduisent pas à un diplôme reconnu.

Études primaires et secondaires: à moins de circonstances exceptionnelles, des permis d'études ne sont pas accordés à des enfants mineurs au niveau primaire ou secondaire, dont les parents continuent de résider au Maroc.

Études collégiales : selon la province, l'école secondaire se termine en 11<sup>ème</sup>, en 12<sup>ème</sup> ou en 13<sup>ème</sup> année et mène à l'université ou au collège, et dans la province du Québec au collège d'enseignement général et professionnel

(C.E.G.E.P.). Le niveau collégial propose un enseignement en français ou en anglais.

L'enseignement général, d'une durée de deux ans, permet de poursuivre ses études au niveau universitaire. Les programmes offerts sont en sciences, sciences humaines, sciences de la nature, sciences informatiques et mathématiques, histoire et civilisation, arts et lettres. L'enseignement professionnel, d'une durée de trois ans, prépare au marché du travail.

Les détenteurs d'un diplôme collégial en formation technique ont aussi accès à l'université, s'ils le désirent.

Études universitaires : excepté un petit nombre d'établissements spécialisés, toutes les universités offrent un programme de 1er cycle en sciences humaines ou sociales et sciences physiques et appliquées. Toutefois, les programmes professionnels tels que le droit, l'architecture, l'ingénierie et le journalisme, ainsi que les études de maîtrise et de doctorat ne sont pas offerts partout. Les facultés de médecine ne peuvent accepter qu'un nombre très limité d'étudiants, qu'elles choisissent sur une base d'excellence parmi les nombreux candidats canadiens ou résidents permanents seulement.

Un étudiant étranger n'y a habituellement pas accès, sauf pour les études de spécialité.

#### **Durée de l'année universitaire et collégiale :**

L'année universitaire et collégiale dure généralement neuf mois, de septembre à mai. Quelques universités commencent les cours en janvier (session d'hiver).

Beaucoup d'établissements offrent aussi un nombre restreint de cours et de programmes spéciaux pendant le trimestre d'été.

#### **Reconnaissance des diplômes canadiens :**

Les étudiants doivent s'informer, avant d'entreprendre un programme d'études, auprès du Ministère marocain de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (Division des Équivalences des diplômes et du Contentieux) de la reconnaissance par le Maroc du diplôme canadien qu'ils recherchent.

### **• Conditions d'admission & d'inscription**

Chaque université, école technique, collège d'enseignement général et professionnel ou collège communautaire canadien fixe ses propres règlements en matière d'admission et évalue individuellement les dossiers des candidats.

A- Dans un collège :

a) Les collèges d'enseignement général et professionnel (C.E.G.E.P.) du Québec :

Certains collèges (C.E.G.E.P.), même s'ils restent autonomes sur le plan de leur fonctionnement, mettent leurs efforts en commun sur le plan de l'admission. C'est le cas notamment pour une trentaine d'institutions de niveau collégial pour laquelle trois services régionaux d'admission expédient les documents nécessaires aux demandes d'admission, et reçoivent et vérifient les demandes. Les collèges participants déterminent les politiques d'admission, analysent les demandes et décident de l'admission des étudiants.

\* Service régional d'admission du Montréal métropolitain :

C.P. 70 Succursale Bourassa - Montréal (Québec) - H2C 3E7 - CANADA

\* Service régional d'admission de Québec:

C.P. 9670 - Sainte Foy (Québec) - G1V 4C2 CANADA. (note : ce service couvre la ville de Québec et ses environs).

\* Service d'admission des collèges de la région du Saguenay \ Lac St-Jean :

218 rue Gilbert - Jonquière Arvida

(Québec) - G7S 4R8 - CANADA

b) Les autres collèges canadiens :

La liste des autres collèges est disponible à partir du site Internet de l'Ambassade ([www.rabat.gc.ca](http://www.rabat.gc.ca)). Pour obtenir des renseignements, l'étudiant doit contacter directement le collège choisi.

**- Dates limites d'inscription :**

1er mars pour la session d'automne et 1er novembre pour la session d'hiver.

**- Frais de scolarité :**

Les frais de scolarité varient entre 5500 \$ et 15 000 \$ par an.

Les droits de scolarité varient d'un établissement à l'autre, vous devez contacter l'établissement de votre choix pour connaître le montant des frais de scolarité.

Le calculateur du coût des études proposé à l'adresse :

[www.educationau-incanada.ca](http://www.educationau-incanada.ca) pourra vous aider à préciser le montant dont vous auriez besoin pour un programme et un établissement déterminés.

**- Frais de séjour :**

Environ 10 000 \$ par personne et par an.

B - Dans une université canadienne :

Pour obtenir les formulaires, il faut écrire au bureau du registraire de l'université choisie, sauf en Ontario, où il faut s'adresser au centre de demandes d'admission aux universités de l'Ontario ([www.centre.ouac.on.ca](http://www.centre.ouac.on.ca)). Les détails concernant les programmes de 1er cycle (conditions d'admission, formalités d'admission, frais de scolarité et autres frais de l'université) sont disponibles auprès du bureau du registraire de l'université en question ou via le site Internet de l'Association des Universités et collèges du Canada ([www.aucc.ca](http://www.aucc.ca)) ou celui de l'Ambassade: [www.rabat.gc.ca](http://www.rabat.gc.ca)

Concernant les programmes de 2ème et 3ème cycles (les formalités, les possibilités de recherche, conditions d'admission et autres) les étudiants doivent s'adresser au bureau du Doyen des études supérieures des universités qui les intéressent en précisant le domaine d'études envisagé.

Les universités peuvent demander à l'étudiant de fournir un dossier scolaire détaillé avec copies conformes des relevés de notes officiels qu'il a obtenus dans d'autres universités ou établissements d'enseignement postsecondaires.

Les documents qui ne sont rédigés ni en anglais ni en français devront être traduits auprès d'un traducteur assermenté.

**Dates limites d'inscription :**

1er mars pour la session d'automne et 1er novembre pour la session d'hiver.

**- Frais de scolarité :**

Les frais de scolarité varient entre

8000 \$ et 26 000 \$ par an.

Les droits de scolarité varient d'un établissement à l'autre, vous devez contacter l'établissement de votre choix pour connaître le montant des frais de scolarité.

Le calculateur du coût des études proposé à l'adresse :

[www.educationau-incanada.ca](http://www.educationau-incanada.ca) pourra vous aider à préciser le montant dont vous auriez besoin pour un programme et un établissement déterminés.

**- Frais de séjour :**

Environ 10.000 dollars canadiens par personne et par an.

- **Langue**

**Exigences linguistiques :**

Le Canada a deux langues officielles, le français et l'anglais. La connaissance de l'une de ces deux langues est obligatoire pour suivre les cours. Il existe des universités de langue anglaise ou de langue française, et un petit nombre d'institutions bilingues (voir liste). Chaque établissement établit ses propres exigences linguistiques. Renseignements auprès du registraire de ces écoles). L'épreuve d'anglais la plus fréquente est le «T.O.E.F.L.» (Test Of English as a Foreign Language). Il n'existe pas d'examen normalisé de français pour les étudiants étrangers qui s'inscrivent dans une université canadienne de langue française en vue d'obtenir un diplôme. Ces universités évaluent les compétences linguistiques de chaque candidat et peuvent demander de passer un test écrit.

- **Vie étudiante**

**Le logement :**

Pour trouver un logement, reportez-vous aux annonces immobilières dans la presse gratuite ou traditionnelle, utilisez internet, sillonnez les quartiers que vous aurez ciblés, vous pourrez repérer les affichettes sur les portes avec le type de logement et le numéro à joindre.

- **Adresses et liens utiles**

Annonces immobilières : <http://www.cherchetrouve.ca/>

Kijiji – annonces immobilières – Montréal : <http://montreal.kijiji.ca/>

Easy Roommate – offres de colocation: <http://ca.easyroommate.com/>

Régie du Logement : <http://www.rdl.gouv.qc.ca/>

**Adresses utiles :**

1. Information sur les études au Canada : [www.educationau-incanada.ca](http://www.educationau-incanada.ca)
2. Association des Collèges Communautaires du Canada: [www.accc.ca](http://www.accc.ca)
3. Association des Universités et Collèges du Canada: [www.aucc.ca](http://www.aucc.ca)
4. Centre d'Information Canadien sur les Diplômes Internationaux:  
[www.cicic.ca](http://www.cicic.ca)
5. Bureau Canadien de l'Éducation International: [www.cbie.ca](http://www.cbie.ca)
6. Ambassade du Canada à Rabat

Adresse géographique

13, bis rue Jaâfa-as-Sadik, Agdal Rabat, Maroc

Adresse postale : Ambassade du Canada au Maroc C.P. 709 Rabat-Agdal, Maroc

Téléphone : (011 212) 537 68 74 00

Télécopieur : (011 212) 537 68 74 30

Courriel : [rabat@international.gc.ca](mailto:rabat@international.gc.ca)

[www.rabat.gc.ca](http://www.rabat.gc.ca)

[rabat-td@international.gc.ca](mailto:rabat-td@international.gc.ca)

7. Citoyenneté et Immigration Canada : [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

Ambassade du Royaume du Maroc au Canada

Tél: (613) 236-73 91 / 92

Fax: (613) 236-61 64 Courriel : [sifamaot@belnet.ca](mailto:sifamaot@belnet.ca)

- **Bourses**

Divers programmes et diverses possibilités de financement s'offrent aux étrangers qui cherchent à étudier au Canada. Le premier endroit à consulter pour trouver de l'information est le site Web des [Bourses internationales](#) :

<https://w01.scholarships-bourses.gc.ca/scholarshipnoncdn-boursenoncdn.aspx?lang=fra>

- **Visas**

Veillez noter que toute l'information sur les demandes de permis d'études, les formulaires et les guides de demandes sont disponibles sur les sites suivants et peuvent être téléchargés gratuitement :

- Citoyenneté et immigration : [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

- Ambassade du Canada au Maroc : [www.rabat.gc.ca](http://www.rabat.gc.ca)

**Demande d'un permis d'études :**

Une fois admis(e) dans un établissement d'enseignement au Canada, vous devez rendez-vous aucune déposer une demande de permis d'études. Afin de présenter une demande, il faut obtenir un rendez-vous au 0537 68 77 36, du lundi au jeudi de 13h00 à 16h00. Sans demande ne sera acceptée.

Pour plus d'information, veuillez contacter les sites web suivants :

[www.rabat.gc.ca](http://www.rabat.gc.ca) et [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

Tous les formulaires ne sont plus disponibles sur place, il faut télécharger et imprimer les formulaires du site internet directement :

[www.dfait-maeci.gc.ca/morocco/visa-student-fr.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/morocco/visa-student-fr.asp)

Les frais et tous les documents demandés doivent accompagner votre demande de permis d'étude. Vous devez donner des réponses exactes et complètes à toutes les questions et signer la demande. Toute fausse déclaration ou fausse information fournie avec cette demande entraînera un refus et peut-être aussi une interdiction

de séjour d'au moins deux ans. Toute absence de documentation pourra aussi entraîner un refus de votre demande. Pour nous aider à étudier votre demande, il est de votre intérêt de présenter un dossier complet, incluant toute la documentation pertinente sur votre situation au Maroc, sur votre projet d'études au Canada et sur les ressources financières dont vous disposerez pour ce projet. En cas de doute, votre demande sera refusée.

Il faut tenir compte d'un délai de plusieurs semaines pour compléter l'ensemble des étapes pour l'obtention d'un permis d'études. Assurez-vous donc de présenter votre demande au moins six semaines avant la date de début des cours.

### **Etape 1 : Présenter une demande**

#### Frais de traitement

Les frais de traitement ne sont pas remboursables en cas de refus de la demande. Les paiements se font uniquement en dirhams par chèques certifiés et libellés au nom de l'Ambassade du Canada.

#### Liste de contrôle :

La liste de contrôle des documents à soumettre doit être complétée et présentée avec votre demande. Veuillez vous y référer pour savoir ce que doit comprendre votre demande de permis d'études. Veuillez vous assurer de présenter les documents dans l'ordre spécifié. Les photocopies sont acceptables mais elles doivent être légalisées lorsqu'il s'agit de documents officiels tels que les diplômes. Assurez-vous aussi d'avoir en tout temps les originaux des copies jointes à votre demande car ils pourraient vous être demandés. Tout document en arabe, ou dans une langue autre que le français et l'anglais, doit être traduit dans une de ces deux langues et certifié conforme à l'original.

### **Étape 2 : Évaluation du dossier**

Une fois votre demande déposée, un agent procédera à l'étude de votre dossier qui consiste en une évaluation détaillée de votre parcours scolaire, du sérieux de votre projet d'études, de vos liens avec votre pays et votre intention de retour au Maroc ainsi que de la solidité et de la provenance des ressources financières à votre disposition pour ce projet.

Cette évaluation détaillée permet de vérifier si vous remplissez les conditions énoncées dans la Loi et les Règlements sur l'immigration et la protection des réfugiés, à savoir que vous disposez de ressources financières suffisantes et que vous respecterez les conditions qui vous seront imposées y compris celle de quitter le Canada à la fin de votre séjour autorisé. Suite à l'étude de votre dossier, l'agent déterminera si une entrevue est nécessaire. Votre demande pourra être rejetée sans entrevue si votre dossier est incomplet.

À titre indicatif, le coût minimal d'une année d'études au Canada s'élève à près de 28.000 dollars canadiens, soit environ 224.000 dirhams. Vous devrez démontrer

que vous avez les ressources financières suffisantes pour couvrir les frais de votre programme d'études. La provenance des fonds devra aussi être dûment documentée. L'agent de visa vérifiera si les documents présentés concernant les revenus de la personne vous prenant en charge sont conformes aux ressources présentées. Veuillez noter que les appuis financiers de personnes n'ayant pas de liens de famille rapprochés ne sont généralement pas pris en considération car ils ne constituent pas un engagement suffisamment fiable à long terme. De même, le financement par prêt bancaire ne pourra être pris en considération à moins de circonstances très particulières.

Suite à l'étude de votre dossier vous obtiendrez soit une lettre vous indiquant les exigences supplémentaires à remplir, soit une lettre de refus indiquant les motifs de refus.

### **Étape 3 : Exigences réglementaires**

Si votre dossier est satisfaisant, vous devrez satisfaire à un certain nombre d'exigences supplémentaires. Vous devrez passer un examen médical, présenter une fiche anthropométrique et démontrer que votre banque a mis à votre disposition les devises nécessaires pour un séjour d'un an. Si votre destination est le Québec, vous devrez obtenir un Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ). Pour plus d'information, veuillez consulter le site web suivant :

[www.immigration-quebec.gouv.gc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.gc.ca) .

Une fois votre dossier complet, vous serez contacté pour aller retirer votre visa. Pour toute situation où votre dossier ne pourrait être complété avant la date de début officiel des cours, il vous faudra démontrer que l'institution est disposée à vous recevoir après cette date.

Autrement, votre demande sera rejetée et toute nouvelle demande nécessitera de nouveaux frais et fera l'objet d'une nouvelle évaluation.

### **Étape 4 : Remise du visa**

Vous devrez vous présenter avec votre passeport les lundis, mardis et jeudis à 8h pour apposer votre visa. Votre passeport vous sera remis le même jour dans l'après-midi avec une lettre pour obtenir le permis d'études à votre arrivée au Canada.

Lorsque vous voyagerez au Canada, assurez-vous d'avoir cette lettre et une copie de toute la documentation utilisée pour l'obtention de votre visa étudiant à portée de main.

### **Demande refusée :**

Si votre demande est refusée, la décision ne peut en aucun cas être changée, ou même révisée.



Si votre demande a été refusée suite à un manque de documents ou d'information, vous pouvez soumettre une nouvelle demande en complétant un nouveau formulaire de demande et en payant de nouveaux frais de traitement. Votre demande sera alors étudiée en fonction des nouveaux éléments au dossier mais sans aucune garantie que cette nouvelle demande sera acceptée.